

1434.

ORDRE de *Saint-Maurice*. (SAVOIE.)

Fondé par Amédée VIII, premier duc de Savoie (1).

Voici comment l'exact et savant Guichenon raconte cette institution dans son Histoire généalogique de la maison de Savoie, tome 1^{er}, pages 479 et 690.

Amédée VIII, fatigué du monde, considérant que dans l'Eglise chrétienne, il y avoit plusieurs ordres de chevalerie qui faisoient profession d'allier les armes avec la vertu, résolut de fonder un nouvel ordre de chevalerie *séculière*, où la piété pourroit compatir avec la politique, la solitude avec les affaires, et la sainteté intérieure avec l'utilité publique, et de s'en rendre le chef. Lui seul en fit le projet, et en dressa les

(1) La Savoie, qui n'étoit qu'un comté, fut érigée en duché le 29 février 1416, en faveur d'Amédée VIII, par l'empereur Sigismond.

règles. Il choisit six gentilshommes du même âge que lui, et de ceux qui avoient eu part aux affaires les plus importantes de son État, pour être ses compagnons. Le lieu de leur retraite devoit être un hermitage qu'il fit dessein de bâtir à Ripailles, sur les bords du lac de Genève, auprès des hermites de saint Augustin; et parce que saint Maurice étoit le patron de Savoie, il voulut que l'ordre en portât le nom.

Après qu'Amédée eut fait bâtir les maisons où lui et ses chevaliers devoient se retirer, et qu'il en eut fondé les revenus, qui n'étoient que de deux cents florins d'or pour chaque chevalier, et de six cents pour le doyen; après enfin qu'il eut donné ordre à toutes ses affaires, il convoqua à Ripailles, le 7 novembre 1434, une assemblée des principaux prélats et seigneurs de Savoie; et là, étant assis sur un trône, en présence de ses deux fils, *Louis* et *Philippe*, il fit un grand discours sur tout ce qu'il avoit fait depuis qu'il avoit été appelé à la couronne de Savoie, puis déclara le dessein où il étoit de se retirer du monde, pour trouver sur la fin de ses jours le repos et la douceur qu'il n'avoit pu encore rencontrer pendant qu'il avoit la conduite de ses États, etc. Ce discours fini, et après que le secrétaire eut lu tout haut les patentes par

lesquelles le prince *Louis* étoit institué lieutenant-général des duché et États de Savoie, Amédée donna la bénédiction à ses enfans, congédia l'assemblée et se retira dans son pavillon avec ses six chevaliers, et le lendemain, il prit avec eux, dans l'église de son couvent de Ripailles, l'habit d'hermite de la main du prieur. Une croix de taffetas blanc cousue sur l'habit fut la marque de l'Ordre.

Guichenon, dans son zèle pour Amédée VIII, nous assure que ce prince mena dans sa solitude une vie austère et pénitente. Si cela est, on ne saura plus d'où faire venir le proverbe *faire ripailles*, qui annonce si bien une vie de joie et de délices.

Quoi qu'il en soit, l'ordre dont il s'agit se soutint quelque temps; mais à la fin, par la négligence des ducs de Savoie, il tomba tout à fait.

En 1572, le duc Philibert Emmanuel conçut le dessein de le faire revivre. Il s'adressa pour cet effet au pape Grégoire XIII. Le pontife accueillit sa demande, et par une bulle du mois de septembre de ladite année 1572, il consentit l'établissement de l'ordre de Saint-Maurice: puis, par une autre bulle du mois de novembre suivant, il lui unit l'ordre de Saint-Lazare, et en déclara les ducs de Savoie grands-maitres.

La marque fut alors une croix blanche pommetée bordée d'or, croisée dans les angles par celle de Saint-Lazare, qui est verte. Page 177, pl. XII, n° 5.

Mais en même temps une obligation nouvelle fut imposée aux chevaliers, celle de s'opposer aux hérétiques, de combattre pour la foi, et de défendre l'honneur du saint siège. Le voisinage de Genève, où triomphoit l'hérésie de *Calvin*, inspiroit cette mesure. Depuis la réunion de la Savoie à la France, l'ordre de Saint-Maurice n'existe plus.

NOTE.

Calvin, dont il est question dans cet article, étoit né à Noyon, le 10 juillet 1509. Il commença à se faire connoître en France en 1532 par un commentaire sur le *Traité de la Clémence*, de Sénèque. Un luthérien allemand nommé Woldemar, dont il avoit fait la connoissance à Bourges, lui avoit inspiré ses sentimens. Malgré la protection que Marguerite de Navarre accordoit aux nouveaux dogmes, il fut obligé de quitter la France à plusieurs reprises. Ce novateur, qui croyoit connoître le génie de sa nation, s'imagina qu'elle seroit plutôt persuadée par des chansons que par des argumens, et il composa, dit-on (*voy. Moreri, article Calvin*), un vaudeville dont le refrain étoit: *O moines ! ô moines ! il faut vous marier*. Ce qui eut,

à ce qu'on prétend, du succès. Calvin se retira enfin à Bâle en Suisse, où il publia, en 1535, son Livre de l'Institution chrétienne, qui est l'abrégé de toute sa doctrine, et qui fut le catéchisme de ses disciples. Il le traduisit lui-même en latin (1). En 1536, il acheva de ranger la ville de Genève à ses sentimens; puis il y fit brûler Michel Servet, qui étoit son ennemi, et devint ainsi persécuteur à son tour. Il mourut à Genève, le 27 mai 1564, à cinquante-cinq ans. Il a toujours été regardé comme le second chef du protestantisme.

1444.

ORDRE de *Saint-Hubert*. (BAVIÈRE.)

Institué par Girard V, duc de Juliers, l'an 1444, en mémoire d'une victoire remportée le jour de Saint-Hubert, évêque de Liège.

Éteint, à ce qu'on croit, vers 1487, et renouvelé en 1709, par l'électeur palatin Jean

(1) La meilleure édition de cet ouvrage est celle de Robert Etienne, 1553, in-folio.